

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le 26 juin à 20h45 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 20 juin 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LESPERT CHABRIER, Maire.

Présents : M. VYNCKE, Mme CHABRIER, M. AUDONNEAU, Mme LANGLET ODIENNE, M. TERRIS, Mme GAMBART, Mme MARTIN, M. DESSAUX, Mme RENAULT, M. LALLEMENT, Mme HUZÉ, M. LEMERAY, Mme ANSART, M. AMBROISE, Mme BONNET, M. ROUFFIGNAC, Mme BULLIOT, M. NIEUWJAER, Mme PASTUREL, M. SELLIER, Mme PAULIN, M. TESSON, M. CARLOTTI.

Absents : M. ROBERT (pouvoir donné à Mme LANGLET ODIENNE), Mme AUBERT (pouvoir donné à Mme CHABRIER), Mme DESMEDT (pouvoir donné à M. DESSAUX).

Madame LESPERT CHABRIER ouvre la séance à 20h50

Secrétaire de séance : Monsieur NIEUWJAER.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

☞ **Décision 14 - 2014** du 27 mai 2014 fixant les tarifs pour une sortie à Orléans le jeudi 5 juin 2014 en faveur des personnes âgées comme suit : pour les personnes âgées de 64 ans et plus résidant à Forges-les-Bains : 25 €, pour les couples (une personne âgée de 64 ans et plus et une personne âgée de moins de 64 ans) résidant à Forges-Les-Bains : 75 €, pour les élus accompagnateurs : gratuit.

La constitution d'âge s'apprécie de la façon suivante : 64^{ème} anniversaire dans le courant de l'année 2014.

☞ **Décision 15 - 2014** du 27 mai 2014 acceptant le devis présenté par le cabinet SIAM – 6 boulevard du Général Leclerc – 91470 Limours-en-Hurepoix d'un montant de 4 500 € HT, soit 5 400 € TTC en vue de monter un dossier de Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'expropriation d'une partie de la parcelle cadastrée ZE 150.

☞ **Décision 16 - 2014** du 2 juin 2014 fixant les droits de place en vue de l'organisation d'une brocante le dimanche 7 septembre 2014, comme suit

- 6 € le mètre linéaire pour les particuliers extérieurs à la commune (minimum deux mètres), 6 € le mètre linéaire supplémentaire.
- Les deux premiers mètres linéaires gratuits pour les forgeois et 6 € le mètre linéaire supplémentaire.

☞ **Décision 17 - 2014** du 4 juin 2014 fixant les tarifs des consommations et préparations vendues à l'occasion de la soirée des Thermes le samedi 14 juin 2014 comme suit :

Repas adulte et enfant > 12 ans : 8.00 €, repas enfant < 12 ans : 5.00 €, boisson cannette : 1.50 €, vin (bouteille) : 2.50 €, eau 50 cl : 1.00 €, café, thé, boisson verre : 0,50 €.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 MAI 2014

Madame LESPERT CHABRIER signale qu'elle n'a reçu aucune remarque par écrit au sujet de ce compte rendu et demande s'il y a des remarques à l'oral ?

Monsieur CARLOTTI demande s'il est possible d'indiquer dans les comptes rendus le nom des votants et le sens de leur vote ?

Il est répondu que le mode de scrutin par défaut est le scrutin ordinaire où il est simplement décompté le nombre de votes pour, le nombre de votes contre et enfin le nombre d'abstentions. Le mode demandé, qui s'appelle le scrutin public doit répondre à des conditions préalables précises (note post conseil, il doit être demandé par un quart des membres présents). Enfin, le scrutin secret est utilisé pour les élections et désignations (sauf exceptions prévues par le C.G.C.T.).

Monsieur CARLOTTI annonce qu'il indiquera donc dorénavant son intention de vote préalablement au vote lorsqu'il l'estimera nécessaire.

Madame LESPERT CHABRIER propose de revenir au compte rendu. Plusieurs questions ont été posées par Madame PAULIN lors du conseil du 22 mai. Voici les réponses apportées :

- En ce qui concerne la suggestion de se regrouper avec la C.C.P.L. pour la consultation en assurance, il s'avère que cette dernière a ses nouveaux contrats en place depuis le début de l'année, d'une part, et que d'autre part la C.C.P.L. n'a pas vocation à servir de plateforme logistique pour le compte des communes membres.
- En ce qui concerne la question relative à la possibilité de mutualiser un apprenti entre collectivités, il s'avère qu'un apprenti ne peut avoir qu'un seul employeur et un seul maître de stage,
- En ce qui concerne l'herbe non tondue sur les bas-côtés au Parc, le Conseil Général a fauché en dehors du lieu-dit et l'entreprise mandatée par la C.C.P.L. pour les compte des communes membres n'est intervenue que plus tard dans le lieu-dit, d'où cette différence

➤ *Le compte rendu est approuvé par 27 voix.*

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (A.L.E.C.) de Saint Quentin en Yvelines a réalisé à la demande de la Commune et avec le soutien financier du Parc Naturel Régional (P.N.R.), l'analyse énergétique du patrimoine de la Commune.

Avant d'aborder la présentation des résultats de cette analyse, Monsieur RAVAILLE, chargé de mission au sein de l'ALEC, rappelle que l'accompagnement de l'ALEC va s'étaler sur trois années :

En 2013 a eu lieu l'analyse des factures d'énergie sur la période 2010-2012 ainsi que la visite des bâtiments. Suite à cela, un rapport a été élaboré, rapport qui comporte un certain nombre de préconisations.

En 2014, se déroule la première année de suivi personnalisé avec un accompagnement pour la mise en œuvre des améliorations retenues et une analyse de l'évolution des consommations qui fera l'objet d'un rapport.

En 2015, deuxième année de suivi personnalisé avec la poursuite de la mise en œuvre des améliorations retenues et toujours une analyse des consommations et la production d'un rapport.

Il est précisé que le contrat peut être reconduit pour une nouvelle période triennale si la Commune le souhaite.

Les principales informations de l'étude sont les suivantes :

* Coûts annuels moyens des bâtiments en € TTC par m² de surface

- Mairie	18
- Ateliers municipaux	13
- Salle polyvalente	29
- Centre socio culturel	12
- Thermes	14
- Conservatoire de musique	17
- Eglise	2
- Groupe scolaire élémentaire	29
- Ecole maternelle	9
- Gymnase communal	7
- Stade M. Buisson	28

Les bâtiments les plus énergivores sont donc le groupe scolaire élémentaire, la salle polyvalente, le stade (l'ancien) et dans une moindre mesure le conservatoire de musique. Les bâtiments qui bénéficient du meilleur ratio sont le gymnase, l'école maternelle et les ateliers municipaux.

* Les préconisations de travaux sur les bâtiments les plus énergivores :

Groupe scolaire élémentaire :

- Pose de robinets thermostatiques
- + isolation toiture (laine de roche 30 cm)
- + double vitrage garderie
- + double vitrage bibliothèque et périscolaire côté cour
- + porte d'entrée isolante et étanche
- Détection pour éclairage dans les sanitaires

Pour environ 800 K €

Mairie :

- Calorifugeage
- + isolation toiture (chanvre)
- + changement de menuiseries
- Détection pour éclairage à certains endroits

Pour environ 80 K €

Salle Polyvalente :

- Diminution de la puissance électrique souscrite
- + détecteur de présence pour éclairage
- + programmateur pour le chauffage
- + radiateurs rayonnants
- + isolation toiture (laine de roche 30 cm)

Pour environ 80 K €

Conservatoire de musique :

- Pose de robinets thermostatiques
- + isolation toiture
- + isolation des murs
- + double vitrage

Pour environ 70 K €

Le total des travaux d'amélioration est donc d'environ 1 030 K €.

La durée de retour sur investissement pour tous ces travaux et avec une augmentation prévisionnelle du coût de l'énergie de l'ordre de 7 % par an est d'environ une quinzaine d'années. Monsieur TERRIS remercie Monsieur RAVAILLE pour cette présentation et annonce que le conseil municipal sera sollicité à diverses reprises pendant la durée de ce mandat pour la mise en œuvre des actions correctives les plus importantes. Monsieur RAVAILLE quitte la salle du conseil.

SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION QUINTE ET SENS

Monsieur VYNCKE rappelle que la Commune et l'association sont liées par une convention en vue de la création et de l'entretien d'un jardin pédagogique dans le parc des Thermes

En 2013, la subvention versée était d'un montant de 5 000 €.

Lors de la préparation du budget 2014, seuls 300 € ont été budgétisés car il manquait les justificatifs liés au salarié de l'association.

Depuis, l'association a déposé les documents réclamés et il est donc possible de compléter les crédits déjà votés par l'ajout d'une somme de 5 000 €.

Madame RENAULT demande si cette subvention est annuelle ?

Monsieur VYNCKE répond par l'affirmative.

Madame LESPERT CHABRIER ajoute que la convention prévoit pour son suivi, la désignation d'un représentant du conseil municipal et propose la candidature de Madame ANSART.

➤ *Le conseil par 26 voix, 1 abstention valide l'inscription d'un crédit de 5 000 € au compte 6574 subventions à des organismes de droit privé au profit de l'association Quinte et Sens, ainsi que la candidature de Madame ANSART.*

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur AUDONNEAU rappelle qu'il y a déjà eu une première décision modificative d'environ 10 K€ qui ajustait les crédits de recettes fiscales aux prévisions consolidées. Ce soir, c'est la D.M. n°2 qui est présentée avec une information récente, à savoir que la C.C.P.L. a délibéré pour porter sa participation au Fonds de Péréquation des Intercommunalités et des Communes à 50 % de la somme réclamée, ce qui minore la quote-part communale.

Globalement, la D.M. n°2 fait chuter le volume global des crédits de 6 379 €, mais c'est surtout la ventilation des crédits en réserve qui est la partie la plus intéressante de cette décision.

En effet, lors du vote du budget prévisionnel, il avait été décidé par l'équipe en place de conserver une réserve de crédits à répartir par l'équipe suivante. Cette réserve était matérialisée au compte « dépenses imprévues de fonctionnement » (022) pour un montant de 221 179 euros, au compte « dépenses imprévues d'investissement » (020) pour un montant de 57 000 euros et au compte « travaux sur bâtiments » (21318) pour un montant de 278 081 euros, soit un total de 556 260 euros. A ce montant s'ajoute la subvention de la Fédération Française de Foot pour la construction des locaux sportifs, soit 15 000 euros en plus des 5000 euros prévus au BP.

Pour faire suite à la commission travaux du 06 mai dernier qui a priorisé les demandes de travaux, la commission finances propose de répartir les crédits les plus importants comme suit :

Ajustements des dépenses de fonctionnement : 38 000 €

Frais de révision du PLU et frais d'études : 31 000 €

Travaux sur terrains : 85 000 € (dont 69 000 € pour la réfection du terrain de foot)

Travaux sur les bâtiments : 110 000 €

Travaux sur la voirie : 243 000 €

Achat de matériels, mobilier : 41 000 €

Caquetoire de l'église : 14 000 €

Madame PAULIN fait remarquer qu'il y a des différences pour environ 57 K€ entre ce qui avait été présenté en commission des finances et ce qui est présenté ce soir et demande ce qui justifie ces différences.

Monsieur AUDONNEAU répond que la commission des finances remonte à plusieurs semaines et que depuis certains besoins ont pu évoluer. Pour éviter cela, il faudrait faire une commission dans la semaine qui précède le conseil.

Monsieur AUDONNEAU annonce qu'il fera un comparatif entre la maquette présentée en commission des finances et celle présentée ce soir et qu'il fournira les explications.

Monsieur CARLOTTI rappelle les problèmes de sécurité routière au niveau du lieu-dit le Parc et au niveau de Bajolet et souhaiterait que ces deux sujets soient pris en considération dans le budget, au moins les crédits nécessaires pour lancer les études.

Madame PAULIN appuie cette demande.

Madame LESPERT CHABRIER rappelle la procédure d'élaboration du budget, à savoir :

- Pour la partie travaux, la commission éponyme priorise toutes les demandes de travaux qu'elle a reçu,
- La commission finances intervient ensuite pour voir quelles sont les demandes qui peuvent être servies dans la limite de l'autofinancement disponible,
- En cas de choix à faire, notamment entre deux demandes d'un même niveau de priorité, l'arbitrage est fait par le maire.

Les problématiques de sécurité évoquées ne font, pour le moment, pas partie des demandes retenues et ne sont donc pas intégrées dans la maquette présentée ce soir.

Monsieur CARLOTTI demande à quel moment il peut exprimer son désaccord ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que c'est au moment du vote que les élus qui le souhaitent peuvent exprimer leur désaccord.

Madame LESPERT CHABRIER propose de passer au vote.

➤ *Le conseil par 24 voix pour, 3 abstentions approuve la D.M. n°2 présentée ci-dessus.*

APPROBATION DE LA LISTE PREPARATOIRE EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame LESPERT CHABRIER explique que la liste préparatoire doit comprendre 16 noms de candidats aux postes de titulaires et 16 noms de candidats aux postes de suppléants. A partir de ces 32 noms, les services fiscaux opèreront une sélection pour ne garder finalement que 8 titulaires et 8 suppléants. A ce jour, la liste des titulaires est complète mais pas celle des suppléants puisqu'il manque encore deux personnes.

Deux noms sont proposés, ce qui permet de clore cette liste.

Madame LESPERT CHABRIER propose donc au conseil de valider les deux listes présentées ci-après :

Titulaires :

Monsieur Pierre AUDONNEAU
Madame Carole LANGLET ODIENNE
Madame Séverine MARTIN
Madame Nadine PAULIN
Monsieur Rémi NIEUWJAER
Madame Marie-Hélène GAMBART
Monsieur Yannick SELLIER
Madame Nathalie NOIROT
Monsieur Jean-Luc VYNCKE
Madame Aurélie VINCENT
Monsieur Luc MARTIN
Monsieur Christian CHARDIN
Madame Valérie BIDAUD
Monsieur Hervé RISBOURG
Monsieur Georges GOWIE
Madame Barbara BULLIOT

Suppléants :

Monsieur Yves DESSAUX
Madame Emily PASTUREL
Monsieur Lionel TESSON
Madame ANSART Isabelle
Monsieur ROUFFIGNAC Laurent
Madame RENAULT Séverine
Monsieur LALLEMENT Francis
Monsieur AMBROISE Frédéric
Madame LANGLET ODIENNE Carole
Monsieur DESCLOS Eric
Madame AUDONNEAU Annie
Madame VYNCKE Jacqueline
Madame TEYSSEDOU Nathalie
Madame CHABAUDIE Anne
Madame CHARDIN Valérie
Monsieur FAUJOUR Alain

➤ *Accord du conseil par 27 voix.*

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS (C.C.P.L.) POUR L'ENTRETIEN D'UN ABRIBUS VITRE

Monsieur ROBERT étant absent, c'est Madame LANGLET ODIENNE qui présente ce point. Madame LANGLET ODIENNE rappelle que l'abribus de Malassis sur la départementale 988 a été installé par la C.C.P.L. à la demande de la Commune lors de la mise en accessibilité des arrêts. La C.C.P.L. demande à ce que l'entretien et la remise en état soient assurés par la Commune et propose une convention dans cet objectif.

Monsieur LALLEMENT demande si c'est quelque chose d'habituel ?

Monsieur AUDONNEAU répond par l'affirmative, la C.C.P.L. n'est pas structurée pour assurer l'entretien.

Madame LESPERT CHABRIER ajoute qu'une autre convention pour les abribus en pierre existe déjà.

Madame PASTUREL demande quelles sont les modalités prévues par la convention ?

Il est répondu qu'il n'y a rien de plus précis que ce qui a été écrit dans la note de synthèse, à savoir que la Commune assure l'entretien, c'est-à-dire le nettoyage ainsi que la remise en état, par exemple en cas de bris d'une vitre. Quant à la durée, elle est indéterminée puisque liée à l'existence de l'équipement.

➤ *Le conseil par 27 voix approuve cette convention. Autorise le maire ou son représentant à la signer.*

TARIFS POUR LA RESTAURATION DES PERSONNES AGEES

Madame GAMBART annonce que la commission cohésion sociale souhaite mettre en place un tarif dégressif plus complet pour les personnes âgées inscrites au service de portage des repas à domicile. En effet, actuellement le barème comporte cinq tranches et il est proposé de passer à neuf. Le nouveau barème proposé est le suivant :

Tranches de quotient familial		Tarifs
T 9	Plus de 1500,01€	7,41 €
T 8	De 1300,01€ à 1500,00€	6,81 €
T 7	De 1150,01€ à 1300,00€	6,21 €
T 6	De 1000,01€ à 1150,00€	5,61 €
T 5	De 850,01€ à 1000,00€	5,01 €
T 4	De 700,01€ à 850,00€	4,41 €
T 3	De 550,01€ à 700,00€	3,81 €
T 2	De 400,01€ à 550,00€	3,21 €
T 1	De 00,00€ à 400,00€	2,61 €

Avec pour formule de calcul du quotient familial :

$$QF = \frac{\text{Revenu brut fiscal annuel} *}{12 \times \text{Nombre de personnes au foyer}}$$

*ou revenu fiscal de référence s'il est supérieur.

Madame GAMBART poursuit en expliquant que sur les 6 personnes inscrites à ce service :

- deux sont déjà au tarif fort de 7,41 € le repas et vont y rester,
- trois sont passées de 2,91 € à 2,61 € le repas, soit des économies annuelles (en fonction des repas commandés) de 93, 112 et 129 € pour les intéressé(e)s,
- une va passer de 3,70 à 3,81 € le repas, soit un surcout annuel (toujours en fonction des repas commandés) de 29 €.

L'impact budgétaire annuel pour la Commune est de l'ordre de 300 €.

Madame GAMBART souhaite donc la validation de ce nouveau barème en espérant que cela renforcera l'attrait pour ce service.

Pour mémoire, les critères d'accès sont les suivants :

- Personnes âgées de 60 ans et plus ou, sans condition d'âge, en situation de handicap ou de maladie.

➤ *Le conseil par 27 voix valide ce nouveau barème, la formule de calcul du quotient ainsi que les critères d'accès à ce service.*

AVIS SUR LE CHANGEMENT DE MODE DE GESTION ENVISAGE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION D'ANGERVILLIERS (S.I.A.E.P.)

Monsieur DESSAUX présente les enjeux de la fin de contrat avec VEOLIA pendant l'été 2015 et notamment l'idée de revenir à la gestion directe.

La distribution de l'eau potable à Forges c'est :

Deux réseaux à Forges

- Malassis / Chardonnet
 - En délégation de Service Public avec la Lyonnaise des Eaux jusqu'en 2016.
- Reste de Forges
 - En délégation de Service Public avec VEOLIA jusqu'à l'été 2015
 - Sous contrôle du SIAEP Angervilliers (A.Desouter – Président)
 - Nombre d'abonnés desservis : 5 736 (env. 19 000 ha.)
 - Dont Forges : 1 074
 - Longueur réseau : environ 240 km
 - Environ 190 km de canalisation
 - Environ 50 km de raccordements
 - Volumes captés : environ 1 000 000 m³/an
 - Deux captages : Saint-Maurice-Montcouronne et St-Cyr-Sous-Dourdan
 - Réservoirs (5 sur 2 sites : St Cyr et Butte Brulée)

Bilan vis-à-vis du délégataire

- Satisfaction vis-à-vis de VEOLIA
 - Qualité de la ressource eau (100 % de conformité)
 - Qualité des interventions sur fuite (délais respectés)
- Insatisfaction vis-à-vis de VEOLIA
 - Entretien du réseau (rendement en chute de 86 à 71 % environ sur la période de DSP, actuellement une perte de près de 300 000 m³ par an du fait des fuites).
 - Amortissement réseau 60/70 ans
 - Entretien déduit : $240 / 70 = 3,4$ km/an à renouveler
 - Entretien effectué : de 0 à 1 500 mètres / an
 - Transparence des coûts réels
- Une possibilité étudiée : le passage en régie publique de l'eau
- Motivations
 - Des élus locaux aux commandes
 - La DSP ne le permet pas, les élus étant exclus des actes de gestion du délégataire
 - Les élus décident du prix du service
 - Les excédents du budget d'exploitation sont réinvestis : ce qui protège le patrimoine sur le long terme et garantit aux générations futures qu'elles en bénéficieront
 - Pas de rémunération des services centraux

- Meilleur niveau d'investissement dans le patrimoine
 - Meilleur état du réseau
 - Meilleur rendement

Comment passer en régie publique ?

- Visites d'autres syndicats intercommunaux organisés en régie publique
 - Ablis (2 fois)
 - Les lacs de l'Essonne (Viry-Châtillon)
 - SIAEP Aveyronnais (même profil deux ans d'expérience)
- Audit de faisabilité
 - Lancé en 2013
 - Marché au cabinet « Egis-eau »
 - Retour aux élus en décembre 2013
 - Avis positif en conclusion de l'audit
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
 - S. De Korner, ancienne directrice « d'Eau de Paris »

Les points positifs

- « Soutenabilité environnementale »
 - La ressource en eau
 - Autonomie (et volumes adaptés)
 - Qualité (captages protégés, usine de traitement)
 - Certains aspects du réseau
 - La connaissance du réseau
 - Des réservoirs adaptés
 - Soutenabilité économique
 - Le dimensionnement
 - Actuellement déjà suffisant
 - En augmentation si arrivée de tout Briis-Sous-Forges
 - Possibilité d'inclure Chardonnet et Malassis à discuter
 - Les marges financières
 - Des coûts sur-évalués par le délégataire
 - Des achats d'eau à une filiale facturés au SIAEP au « prix fort » -> 135 000 euros/an
 - Une garantie de renouvellements (provision pour travaux) non utilisée -> 40 000 euros / an
 - Un coût de revient largement calculé
 - Réel selon audit 595 000 euros / an
 - Facturé SIAEP 1 040 000 euros / an
 - Total marges disponibles SIAEP environ 445 000 euros / an
 - Total marges disponibles SIAEP élargi à Briis-Sous-Forges environ 500 000 euros / an

Démarche, opérations en cours

- Pour l'assistance à MO
 - Améliorer la qualification du patrimoine
 - Comptages
 - Sectorisation
 - Schéma directeur
 - Déterminer les moyens humains et techniques
 - Fiches de postes
 - Terminer le contrat de DSP
- Pour les élus au niveau décisionnel
 - Déterminer si le conseil municipal souhaite formellement s'engager sur la voie régie publique

- Déterminer la philosophie de la régie, le mode de gouvernance, la géographie
- Déterminer le type de type de société publique
 - Régie à autonomie financière
 - Société publique locale
 - Personnalité juridique
- Se concerter avec citoyens et associations
- Se concerter avec organisations syndicales de salariés

Indépendamment : litige avec VEOLIA autour du contrat actuel

Monsieur ROUFFIGNAC fait part d'un souci de fiabilité avec les compteurs prévus pour fonctionner en télé-relevé et demande ce qui serait envisagé à ce sujet dans le cadre d'une gestion directe ?

Monsieur DESSAUX répond que les compteurs ont une durée de bon fonctionnement limitée à quelques années, au-delà de 4 à 5 ans, ils comptent moins que la consommation réelle.

Dans le cadre de la gestion directe, il sera toujours nécessaire de remplacer régulièrement les compteurs, mais les compteurs pour le télé-relevé seront réservés pour les résidences secondaires et chose très importante, il est envisagé des relevés manuels systématiques pour un meilleur suivi du service.

Monsieur DESSAUX ajoute qu'au-delà des nécessaires travaux de remise en état du réseau, il y aura également la fin de la suppression des branchements au plomb à mener, ce qui représente des sommes très importantes, le tout étant un investissement nécessaire pour les générations futures.

Monsieur SELLIER a noté que le retour à la régie directe allait permettre de supprimer ce que l'on appelle les frais de siège, ce qui est bien, mais le fait de ne plus avoir les services d'une entreprise comme VEOLIA ne risque-t-il pas d'entraîner des majorations de coûts sur certains postes ?

Monsieur DESSAUX pense que la facturation pourrait coûter un peu plus chère, mais que la qualité de service devrait globalement augmenter notamment avec le relevé régulier des compteurs.

Madame HUZÉ demande quel sera l'effectif en gestion directe ?

Monsieur DESSAUX répond qu'il est envisagé un effectif d'une douzaine de personnes.

Madame HUZÉ demande des précisions sur le positionnement des autres communes membres du syndicat ?

Monsieur DESSAUX répond que quatre communes ont déjà délibéré et ont émis un avis favorable. Quant au conseil syndical, il s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'un retour à la gestion directe.

Monsieur NIEUWJAER demande si la délibération de ce soir signifie un engagement définitif vers la gestion directe ?

Monsieur DESSAUX répond qu'en cas de gros problème, il pourrait être envisagé de revenir à la gestion déléguée mais dans ce cas le syndicat ne serait plus en position avantageuse pour négocier.

Monsieur ROUFFIGNAC demande où en sont les mesures préparatoires ?

Monsieur DESSAUX répond que les contacts pour la reprise du personnel affecté à l'actuelle délégation sont en cours, de même que la recherche pour l'implantation des locaux qui seront nécessaires.

Madame PAULIN demande où en sont les négociations dans le cadre du litige entre VEOLIA et le syndicat ?

Monsieur DESSAUX répond que VEOLIA a proposé la réfection d'environ 400 mètres de canalisation alors que le syndicat estime au double le linéaire qui devrait être pris en charge, les négociations continuent donc.

Madame LESPÉRT CHABRIER demande s'il y a d'autres questions ?

En l'absence de nouvelle question, Madame LESPÉRT CHABRIER propose un avis favorable de la part du conseil pour le passage en gestion directe.

➤ *Accord du conseil par 27 voix.*

INSTAURATION DE LA PRIME SPECIALE D'INSTALLATION

Madame LESPERT CHABRIER explique que la prime d'installation a pour objectif de faciliter, sur le plan financier, l'installation des personnes en région Ile-de-France lorsqu'elles sont nommées sur un premier emploi de la fonction publique en tant que stagiaire. Le montant de cette prime versée une seule fois est actuellement de 2 055,53 €. Il est proposé au conseil de mettre en place ce dispositif à compter du 1^{er} juillet 2014.

Madame LESPERT CHABRIER précise que la Commune compte actuellement trois agents stagiaires.

Madame BONNET demande si la somme annoncée est du brut ou du net ?

Il est répondu que sur cette prime viennent s'appliquer la CSG et la CRDS.

En réponse à une question Madame LESPERT CHABRIER précise qu'une quatrième personne pourrait être nommée stagiaire d'ici la fin de cette année.

Il n'y a pas d'autres questions.

➤ *Le conseil par 27 voix décide d'instaurer la prime d'installation à compter du 1^{er} juillet 2014.*

CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (A.T.S.E.M.)

Madame CHABRIER rappelle que l'école maternelle fonctionne actuellement avec cinq classes et un effectif de 153 enfants. Les prévisions pour la rentrée, 157 enfants à ce jour vont générer l'ouverture de la sixième classe.

L'inspecteur de circonscription vient de confirmer, aujourd'hui, cette ouverture.

Dans cette perspective, et compte tenu également des nouvelles constructions à venir, la commission scolaire propose la création d'un quatrième poste d'A.T.S.E.M. à temps complet.

L'impact budgétaire en année pleine d'un tel poste est d'environ 27 000 € (avec les charges). Il est proposé au conseil de créer ce poste à compter du 1^{er} juillet prochain, ceci permettra compte tenu des délais pour le recrutement d'avoir une personne en poste pour la rentrée de septembre.

En l'absence de question, Madame LESPERT CHABRIER propose de passer au vote.

➤ *Le conseil par 27 voix décide de créer un poste d'A.T.S.E.M. à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2014.*

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS (C.C.P.L.)

Pour cette désignation, Madame LESPERT CHABRIER propose de procéder par inscription des candidatures pour chaque commission, puis s'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, de déclarer ces candidats immédiatement élus.

Dans le cas contraire, il sera nécessaire de recourir à l'élection.

Madame LESPERT CHABRIER demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée pour le cas où l'élection serait nécessaire.

Il n'y a aucune objection formulée.

Première commission : Développement économique (deux postes à pourvoir)
Candidatures : Carole LANGLET ODIENNE
Francis LALLEMENT

Considérant qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, ces deux personnes sont déclarées élues.

Deuxième commission : Finances (un seul poste à pourvoir.)

Monsieur AUDONNEAU, Vice-Président aux finances à la C.C.P.L. est membre de droit et compte pour un représentant).

Candidature : Rémi NIEUWJAER

Considérant qu'il n'y a qu'un seul candidat pour un seul poste à pourvoir, cette personne est déclarée élue.

Troisième commission : Mutualisation (deux postes à pourvoir)
Candidatures : Frédéric ROBERT
Emilie PASTUREL

Considérant qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, ces deux personnes sont déclarées élues.

Quatrième commission : Environnement (deux postes à pourvoir)
Candidatures : Bernard TERRIS
Yves DESSAUX

Considérant qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, ces deux personnes sont déclarées élues.

Cinquième commission : SDAN – Haut débit (deux postes à pourvoir)
Candidatures : Pierre AUDONNEAU
Barbara BULLIOT

Considérant qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, ces deux personnes sont déclarées élues.

Sixième commission : Culture, patrimoine et tourisme (deux postes à pourvoir)
Candidatures : Séverine MARTIN
Karine BONNET

Considérant qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, ces deux personnes sont déclarées élues.

Septième commission : Cohésion sociale (deux postes à pourvoir)
Candidatures : Nadine PAULIN
Marie-Hélène GAMBART
Marie LESPERS CHABRIER

Il est nécessaire de recourir à l'élection.

Madame PAULIN souhaite faire une déclaration avant le vote : avant que l'assemblée générale de la C.C.P.L. ne valide le nombre de représentants par Commune au sein de chaque commission, a eu lieu, à la Communauté, une discussion relative à l'ouverture des commissions aux oppositions et ce principe a été acté.

Madame PAULIN rappelle qu'elle s'est investie depuis plusieurs années dans le social et qu'elle souhaiterait pouvoir continuer à s'investir dans ce domaine au niveau de l'intercommunalité au profit de tous les habitants de la C.C.P.L.

Madame PAULIN ajoute qu'elle ne souhaite pas faire acte de candidature pour une autre commission que la cohésion sociale et demande aux deux autres candidates si l'une d'entre elles veut bien retirer sa candidature.

Madame GAMBART répond qu'en tant que présidente de la cohésion sociale à Forges, il lui paraît normal et logique de faire partie de la commission intercommunale et qu'elle ne retirera donc pas sa candidature.

Madame LESPERS CHABRIER explique qu'elle a été désignée représentante de la CCPL au sein du conseil d'administration de la mission locale, il lui semble donc important d'être membre

de la commission de la CCPL qui suit ce dossier. En conséquence Madame LESPERT CHABRIER annonce qu'elle ne retirera pas non plus sa candidature.

Madame LESPERT CHABRIER propose de passer au vote dans l'ordre de présentation des candidatures.

Madame PAULIN recueille	:	13 abstentions
		11 contre
		3 pour
Madame GAMBART recueille	:	2 abstentions
		0 contre
		25 pour
Madame LESPERT CHABRIER recueille	:	3 abstentions
		3 contre
		21 pour

Madame GAMBART et Madame LESPERT CHABRIER sont déclarées élues.

Huitième commission : Attribution des places en multi accueils (deux postes à pourvoir)
Candidatures : Sabelyne DESMEDT
Sylvie AUBERT

Considérant qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, ces deux personnes sont déclarées élues.

Neuvième commission : Petite enfance (deux postes à pourvoir)
Candidatures : Sabelyne DESMEDT
Sylvie AUBERT

Considérant qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, ces deux personnes sont déclarées élues.

Dixième commission : Accueils de loisirs (deux postes à pourvoir)
Candidatures : Karine BONNET
Jean-Jacques LEMERAY

Considérant qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, ces deux personnes sont déclarées élues.

Onzième commission : Transports (deux postes à pourvoir)
Candidatures : Bernard TERRIS
Frédéric AMBROISE

Considérant qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, ces deux personnes sont déclarées élues.

Monsieur CARLOTTI regrette que sur 11 commissions, 21 postes à pourvoir, il n'y ait eu aucune ouverture alors que l'attitude des élus de Forges Renouveau se veut constructive depuis le début du mandat, il suffit de regarder, encore ce soir, les votes exprimés.

Monsieur CARLOTTI regrette que les actes ne soient pas en adéquation avec le discours puisqu'au niveau de la discussion qui a eu lieu à la C.C.P.L., Forges semblait être favorable à l'ouverture.

Monsieur AUDONNEAU rappelle qu'il a été un de ceux qui ont proposé cette ouverture mais que dans la présentation de Madame PAULIN, il aurait préféré que l'accent soit mis d'abord sur les forgeois et non l'inverse.

Madame PAULIN précise que lorsqu'elle a dit qu'elle souhaitait s'occuper de tous les habitants de la C.C.P.L., cela englobait bien naturellement les forgeois.

Madame LESPERT CHABRIER souligne que deux demandes sur les trois présentées par Forges Renouveau ont été satisfaites puisque Madame DESMEDT a été désignée à deux commissions alors qu'elle fait bien partie de la liste Forges Renouveau.

QUESTIONS DIVERSES

Madame LESPERT CHABRIER revient sur le sujet du retour à la gestion directe envisagé par le S.I.A.E.P. dans la mesure où son président recherche des locaux pour implanter les services administratifs et techniques du syndicat. Une réunion a eu lieu mardi dernier sur le site de l'ancienne M.C.L.

Le président s'est déclaré intéressé par ce site qui dispose d'un bâtiment existant, certes à rénover, ainsi que de la place nécessaire pour créer des garages.

L'idée conductrice proposée serait que la Commune mette à disposition le bâtiment ainsi qu'une partie du terrain dans le cadre d'un bail emphytéotique et qu'en contrepartie le syndicat financerait la restructuration complète du bâtiment et du site.

La question posée est de savoir s'il y aurait une opposition au principe même de mettre à disposition ce bien dans les grandes lignes présentées ci-dessus, auquel cas, ce dossier serait clos aussitôt.

Dans le cas contraire, toute une étude resterait à faire et le bail devrait être obligatoirement approuvé par le conseil.

Madame LESPERT CHABRIER souhaite donc connaître le ressenti du conseil sur cette idée.

Aucune opposition n'étant formulée, Madame LESPERT CHABRIER annonce que l'étude de ce dossier va se poursuivre.

Monsieur DESSAUX fait part d'une rumeur qui laisse entendre que l'eau du robinet serait radioactive à Forges et donc dangereuse pour la santé.

Les analyses régulièrement effectuées démontrent que seul un élément radioactif est détectable et en des quantités qui sont bien en deçà des seuils de dangerosité. Ainsi l'activité alpha totale est inférieure à la limite de détection et l'activité bêta totale est de 0,08 becquerel par litre, en dessous du plafond légal fixé à 100 becquerels par litre pour le tritium et à 1 becquerel par litre pour les émetteurs bêta autres que le tritium (activité résiduelle).

Madame PAULIN pose une série de questions au sujet de la réforme des rythmes scolaires :

- la garderie sera-t-elle payante ?

Madame LESPERT CHABRIER répond qu'elle l'est déjà et que la tarification ne changera pas. Le temps du goûter le soir passe à 45 minutes (16h00 – 16h45) mais ne sera pas facturé plus cher que les 20 minutes actuelles.

- Y-aura-t-il une possibilité de restauration le mercredi midi pour les enfants non-inscrits à l'accueil de loisirs ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que la possibilité du repas seul n'a pas été étudiée mais que la C.C.P.L. a annoncé qu'elle devrait être en mesure d'accueillir tous les enfants demandeurs le mercredi après-midi.

- Quelles seront les activités prévues pendant les T.A.P. ?

Pour le soir, ce sera de la garderie.

- La Commune va-t-elle bénéficier du financement prévu par l'Etat (fonds d'amorçage).

Madame LESPERT CHABRIER répond qu'au départ, ce fonds a été prévu pour les seules communes qui ont appliqué la réforme dès la première année. Pour le moment, la Commune n'a pas reçu d'information officielle sur une généralisation du dispositif. A suivre donc.

- Dans le cadre des droits des élus minoritaires, madame PAULIN demande la procédure à suivre et les dates de programmation du p'tit forgeois et de la p'tite forgeoise.

Madame LESPERT CHABRIER répond que l'adjointe en charge de la communication lui fera suivre le planning ainsi que la procédure.

- Madame PAULIN demande s'il est possible d'avoir le compte rendu d'activités de la C.C.P.L. ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que cela ne pose pas de problème (note post conseil, le compte rendu 2012 est téléchargeable sur le site internet de la C.C.P.L.).

Le prochain conseil est fixé au jeudi 18 septembre 2014.
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h50.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chabrier', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Marie LESPERT CHABRIER